Envoyé en préfecture le 05/11/2026
Reçu en préfecture le 05/11/2026
Publié le
ID : 035-213502446-20261105-D_2026_78-DE

Département d'Ille et Vilaine
Arrondissement de FOUGERES-VITRE
Canton d'Antrain
Commune de **ROMAZY**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROMAZY 35

Le conseil municipal s'est réuni en l'hôtel de ville, le 02 novembre 2026 à dix-huit heures trente sur la convocation du 27 octobre 2026 de Monsieur BATTAIS Loïc, Maire.
Date de publication : 27 octobre 2026

Étaient présents : BATTAIS Loïc, BRAULT Florence, CARRET James, DUBOIS DE LA COTARDIERE, GRYMAN Olivier GUITTON Annie, PETAUT VARENNES Servane, RICHARD Antoine, STICKER Stéphanie
Était absent :
Excusé :
Procuration :
Monsieur GRYMAN Olivier a été désigné comme secrétaire de séance
Le procès-verbal de la séance du 01 octobre 2026 est adopté à l'unanimité.

POINT DE SITUATION SUR LE COMMERCE

2026.78

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

1. **Le projet du futur commerce « Chez Pierrot ».** La commune est propriétaire du local commercial dit « L'Indigo ». Les futurs gérants, qui se sont présentés à la mairie, sont candidats à la reprise du commerce ; ils doivent se présenter aux examens requis pour l'obtention des licences tabac, jeux et borne PMU, ouverture prévisible début décembre 2026.
2. **L'équipement laissé dans le local.** L'ancienne gérante a laissé dans le local une liste d'équipements qui sont aujourd'hui proposés à la vente. Parmi ces équipements figure un poêle, dont le rachat par la commune présenterait un intérêt pour la collectivité, maintien du chauffage du local.

Après en avoir délibéré, **le conseil municipal, à l'unanimité** :

DÉCIDE

Article 1 – D'autoriser le rachat du poêle situé dans le local commercial communal « L'Indigo » appartenant à l'ancienne gérante, Madame PONS pour un prix de **200 €** (deux cents euros).

Article 2 – De charger Monsieur le Maire, du suivi de cette acquisition et de signer tous documents nécessaires à sa réalisation.

Envoyé en préfecture le 05/11/2026
Reçu en préfecture le 05/11/2026
Publié le
ID : 035-213502446-20261105-D_2026_78-DE

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus. Pour extrait conforme.

Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission en Préfecture

Fait à Romazy le 02/11/2026

Le Maire BATTAIS Loïc

